

Questions orales

Mais en août ou au début de septembre—il faudrait que je vérifie—on nous a informés que le projet agréé avait été assez profondément modifié, surtout en ce qui concerne la propriété des permis. J'ai avisé la société que cela ne pouvait être admis, pas plus que le projet concernant la mer du Nord qui a été prôné par le député. Nous cherchons une solution de rechange qui permettrait de démarrage de l'usine, mais sous un strict contrôle canadien.

● (1452)

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, comme il y a beaucoup d'hommes et de femmes sans emploi dans la région de St. Lawrence, région de Terre-Neuve où il y a déjà beaucoup de chômage, quand le ministre s'occupera-t-il de faire une proposition qui soit acceptable ou de résoudre son problème pour que la construction puisse commencer?

En répondant à cette question, le ministre se souviendra-t-il que le *Daily News* de Saint-Jean se demande si le ministre est complètement insensible, excessivement stupide, ou si personne ne l'a informé du sort de ces 3,000 personnes? Quand le ministre décidera-t-il de trancher ce nœud gordien pour que les gens de St. Lawrence puissent reprendre espoir?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas de quoi le député pourrait vouloir me traiter, mais je dois lui dire qu'il est mal informé. La proposition a été modifiée sensiblement. Je n'ai pu l'accepter dans sa forme ultérieure. Je rencontrerai la compagnie cette semaine et lui ferai une proposition qui, je l'espère, va régler le problème. Si la compagnie n'accepte pas ma proposition, alors nous essaierons de faire venir quelqu'un d'autre.

* * *

LES POSTES**LA RÉACTION DES SYNDICATS AU PROJET DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE**

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme il semble maintenant changer d'attitude—au lieu d'affronter un syndicat, il négocie avec les quatre qui ont un intérêt vital à la question, la rédaction de la mesure législative constituant la société de la Couronne, comme il avait promis de le faire en répondant à des questions à la Chambre—nous dira-t-il si la réaction des syndicats aux propositions législatives a été positives ou négatives?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il est vrai que nous avons eu des consultations avec tous les syndicats du ministère des Postes, y compris celui des postiers. Pour l'instant, ces discussions se poursuivent à huis clos, et dès que nous serons parvenus à un accord—et je puis assurer aux députés que les négociations se poursuivent de façon positive—nous le déposeront à la Chambre.

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, comme les syndicats ont déclaré que le projet de loi cherchait seulement à jeter de la poudre aux yeux au lieu de résoudre les problèmes importants, posés par le manque d'entente au niveau de la direction et l'intransigeance du Conseil du trésor, qui ont récemment conduit à une impasse les relations syndicales patronales aux postes, le ministre des Postes va-t-il poursuivre ses consultations dans le but de résoudre ces graves problèmes et d'encourager les syndicats qui placent dans ces consultations de bons espoirs pour l'avenir?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, nos consultations avec les syndicats sont beaucoup plus sérieuses que ne le laisse entendre le préambule du député. Les discussions vont bon train, et le député n'a pas à s'inquiéter. Je suis certain que les syndicats et la direction des postes pourront s'entendre pour fournir le meilleur service postal qui soit.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION PAR PETRO-CANADA D'ACTIONNAIRES DE LA PACIFIC PETROLEUMS—LA NÉCESSITÉ DE MODIFIER LA LOI**

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme les banques doivent recevoir des actions privilégiées aux termes des modalités de financement du rachat effectué par Petro-Can, et que les statuts de Petro-Can stipulent clairement que les actions privilégiées ne peuvent être vendues qu'à la Couronne, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi pour modifier les statuts de Petro-Can afin que le rachat de cette compagnie puisse être financé conformément à la loi?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député a mal interprété les dispositions de la loi. Nous n'avons nullement l'intention de la modifier.

* * *

LES TRANSPORTS**LA POLITIQUE DU CN SUR LA CÔTE EST**

M. Fonse Faour (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les employés du service maritime du Canadien National qui dessert le golfe sur la côte s'inquiètent de ce que le CN cède, depuis quelque temps, une partie du trafic marchandises du golfe à une compagnie montréalaise, la Federal Commerce Shipping Company qui relie Halifax et Saint-Jean, et de ce que le CN a recours à des compagnies privées pour desservir la Labrador alors qu'elle a trois bateaux qui restent ancrés à North Sydney.